

Tableau n° 71

La Rage professionnelle

Date de création : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995

Date de la dernière mise à jour : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Toutes manifestations de la rage (en dehors des cas considérés comme accident du travail).	6 mois	Travaux susceptibles de mettre en contact avec des animaux atteints ou suspects de rage ou avec leurs dépouilles.
Affections imputables à la séro ou vaccinothérapie antirabique.	2 mois	Travaux de laboratoire de diagnostic de la rage.